

Michel VOISIN

Député de l'Ain
Conseiller Régional de Rhône-Alpes
Maire de Replonges

A PARIS, le cinq juin deux mille huit

Monsieur Henri ALEXANDRE
Président

Syndicat interdépartemental des
biologistes du Lyonnais
31 rue Mazenod
69426 LYON cedex 03

Le Député,

Cher Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur les craintes de la profession des biologistes concernant l'ouverture incontrôlée à de grands groupes internationaux du capital des sociétés d'exploitation de laboratoires d'analyses de biologie médicale.

Sensible à cette préoccupation majeure qu'est l'égal accès aux soins de nos compatriotes, j'ai souhaité interpeller officiellement le gouvernement par la rédaction d'une question écrite dont, par la présente, j'ai souhaité, en primauté, vous faire connaître la teneur :

« M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative sur les craintes de la profession des biologistes concernant une ouverture incontrôlée à de grands groupes internationaux du capital des sociétés d'exploitation de laboratoires d'analyses de biologie médicale (et par extension de tous les autres acteurs de ce secteurs).

A l'instar de ce qu'ils ont réalisé dans d'autres professions (conseil, audit...), des puissants groupes financiers ou fonds souverains ou de pension disposant de moyens financiers colossaux s'apprêtent en effet à investir massivement dans le capital des sociétés du secteur de la Santé en France.

Après l'énergie, la communication ou la bancassurance, le secteur de la santé Français s'apprête à devenir la nouvelle « vache à lait » des financiers et des spéculateurs.

Ainsi, de nombreux professionnels de la santé craignent – non sans raison - une capitalisation sans limite de notre système de santé et sa transformation en un réseau intégré de prestataires de services ou de marchandises comme les autres.

.../...

.../...

Par ailleurs, avec l'investissement massif déjà engagé des banques et assurances dans les complémentaires santé, ces grands groupes capitalistiques sont amenés à maîtriser non seulement le financement du risque mais en plus son traitement ; autant dire qu'ils « tiendront la santé par les deux bouts ».

Eu égard aux intérêts colossaux que représente la santé dans le PIB national et l'impérieuse nécessité d'assurer un égal accès au soin à tous nos compatriotes, où qu'ils se trouvent et quelque soit leur condition, il demande quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour :

1) que la France ne soit pas spoliée par de grands groupes de son système de santé ~~certes coûteux mais jaloué~~

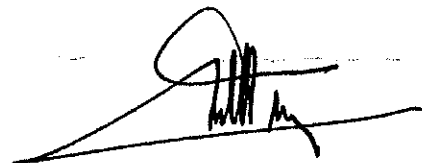
2) que chaque Français, dans ce contexte concurrentiel grandissant, puisse continuer à disposer d'un même accès aux soins selon la devise « à chacun selon ses besoins et à chacun selon ses moyens »

Aussi, par courrier, j'ai demandé à Madame le Ministre de bien vouloir diligenter un examen approfondi de cette question auprès de ses services ministériels.

Bien sûr, je ne manquerai pas de vous tenir personnellement informé des suites qui pourront être apportées à ma requête.

En espérant avoir su répondre à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Bien à Vous



Michel VOISIN

Dossier : MV-AM-13526
Suivi : Alex MAIGNOT, Attaché parlementaire
Objet : craintes de la profession des biologistes
P.J. : 1. Lettre à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre

Michel VOISIN

Député de l'Ain
Conseiller Régional de Rhône-Alpes
Maire de Replonges

A PARIS, le cinq juin deux mille huit

**Madame Roselyne BACHELOT-
NARQUIN**

Ministre de la Santé, de la
Jeunesse, des Sports et de la Vie
associative

14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le Député,

Madame le Ministre,

Mon attention a été appelée par Monsieur Henri ALEXANDRE, Président du syndicat interdépartemental des biologistes du lyonnais, sis 31 rue Mazenod à LYON cedex 3 (F-69426) sur les craintes de la profession des biologistes concernant l'ouverture incontrôlée à de grands groupes internationaux du capital des sociétés d'exploitation de laboratoires d'analyses de biologie médicale.

Sensible à cette préoccupation majeure qu'est l'égal accès aux soins de nos compatriotes, j'ai souhaité interpeller officiellement le gouvernement par la rédaction d'une question écrite dont, par la présente, j'ai souhaité, en primauté, vous faire connaître la teneur :

« M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative sur les craintes de la profession des biologistes concernant une ouverture incontrôlée à de grands groupes internationaux du capital des sociétés d'exploitation de laboratoires d'analyses de biologie médicale (et par extension de tous les autres acteurs de ce secteurs).

A l'instar de ce qu'ils ont réalisé dans d'autres professions (conseil, audit...), des puissants groupes financiers ou fonds souverains ou de pension disposant de moyens financiers colossaux s'apprêtent en effet à investir massivement dans le capital des sociétés du secteur de la Santé en France.

.../...

.../...

Après l'énergie, la communication ou la bancassurance, le secteur de la santé Français s'apprête à devenir la nouvelle « vache à lait » des financiers et des spéculateurs.

Ainsi, de nombreux professionnels de la santé craignent – non sans raison - une capitalisation sans limite de notre système de santé et sa transformation en un réseau intégré de prestataires de services ou de marchandises comme les autres.

Par ailleurs, avec l'investissement massif déjà engagé des banques et assurances dans les complémentaires santé, ces grands groupes capitalistiques sont amenés à maîtriser non seulement le financement du risque mais en plus son traitement ; autant dire qu'ils « tiendront la santé par les deux bouts ».

Eu égard aux intérêts colossaux que représente la santé dans le PIB national et l'impérieuse nécessité d'assurer un égal accès au soin à tous nos compatriotes, où qu'ils se trouvent et quelque soit leur condition, il demande quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour :

1) que la France ne soit pas spoliée par de grands groupes de son système de santé certes coûteux mais jaloué

2) que chaque Français, dans ce contexte concurrentiel grandissant, puisse continuer à disposer d'un même accès aux soins selon la devise« à chacun selon ses besoins et à chacun selon ses moyens »

En vous remerciant pour l'attention que vous pourrez personnellement porter à cette question, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Michel VOISIN

Dossier : MV-AM-13859
Suivi : Alex MAIGNOT, Attaché parlementaire
Objet : craintes de la profession des biologistes
P.J. : 1. dossier SIBL
Copie : 1. Monsieur Henri ALEXANDRE, Président du SIBL